

Les OMD, qui doivent être atteints en 2015, encouragent le développement à travers l'amélioration des conditions sociales, économiques et environnementales dans les pays les plus pauvres du monde et en faisant de la réduction de la pauvreté l'objectif premier de la coopération internationale en matière de développement.



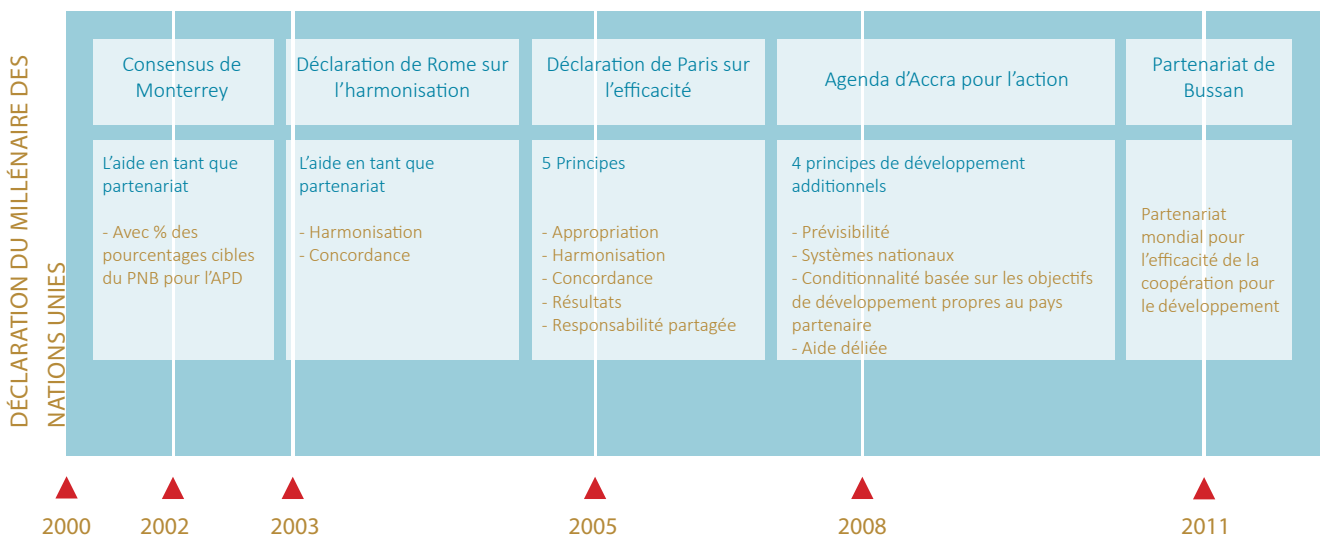
Un cadre politique international sur l'efficacité de l'aide avait d'abord été élaboré dans le cadre du huitième Objectif du Millénaire des Nations Unies lors du Sommet du Millénaire en 2000. Ce cadre répondait au mécontentement croissant au sein de la communauté des donateurs et des pays en développement sur la gestion de l'aide pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement.

#### Les Objectifs du Millénaire pour le développement de 2000<sup>1</sup>

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été adoptés lors du Sommet du Millénaire à New York sur la base de la conviction que l'aide doit être évaluée en fonction des entrées et

des résultats (Takamasa et Masanori, 2003). L'adoption du cadre des OMD a été complétée par des objectifs et des indicateurs servant de référence pour définir les responsabilités de tous les gouvernements et les partenaires au développement. Le huitième OMD a reconnu que les progrès observés sur tous les objectifs ont été limités par l'absence d'un « partenariat mondial pour le développement ». Cela signifie que tous les partenaires, à savoir les pays développés et ceux en développement, devraient travailler ensemble à améliorer l'efficacité de l'aide (ONU, 2000) – tous les signataires se sont engagés en faveur de la coopération au développement et de l'efficacité de l'aide (Takamasa et Masanori, 2003).

#### DE LA DECLARATION DU MILLENNIUM AU PARTENARIAT DE BUSAN



Source: adapté de Verhoeven, Uytewaal et de la Harpe, 2011, p.13.

<sup>1</sup> Disponible sur le site <http://www.un.org/millenniumgoals/>

### Le Consensus de Monterrey de 2002<sup>2</sup>

La Conférence internationale de 2002 sur le Financement du Développement tenue à Monterrey, au Mexique s'est également engagée sur les principes de l'appropriation nationale et du partenariat des OMD. Cette rencontre a été la première à reconnaître qu'un nouveau modèle de "l'aide sous forme de partenariat" était nécessaire pour améliorer l'efficacité de l'aide. Les délégués ont été motivés par les déclarations des Nations unies et de la Banque Mondiale annonçant que l'Aide Publique au Développement (APD) devait être doublée pour que les OMD soient atteints. Plus de 50 chefs d'Etat ont adopté le Consensus de Monterrey, qui exhorte les pays développés à allouer un pourcentage cible de 0,7% du produit national brut (PNB) comme APD aux pays en développement, et 0,15- 0,20 % de leur PNB aux pays les moins avancés (PMA). Le consensus a également engagé les pays en développement à renforcer leurs politiques et leurs institutions, et à prendre les devants dans la planification du développement (OCDE, 2002 ; ONU, 2002 ; Danida, 2006).

### La Déclaration de Rome de 2003 sur l'Harmonisation<sup>3</sup>

La Déclaration de Rome sur l'harmonisation a été lancée en 2003 lors d'un forum de haut niveau tenu sous l'égide de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques (OCDE). Elle améliore l'efficacité du développement en engageant les organismes donateurs à mieux coordonner et rationaliser leurs activités avec les pays en développement pour l'atteinte des OMD. Par exemple, l'harmonisation des institutions donatrices aux politiques, processus, procédures, pratiques et systèmes opérationnels des pays partenaires.

### La Déclaration de Paris de 2005 sur l'Efficacité de l'Aide<sup>4</sup>

La Déclaration de Rome a préparé le terrain pour le Forum de haut niveau de Paris, en France, en 2005, lors duquel plus de 100 donateurs et pays partenaires ont approuvé la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide (EA). Il a été convenu qu'il y avait encore beaucoup à faire dans la mesure où les programmes d'aide étaient encore fortement dirigés par les priorités des donateurs et administrés à travers leurs canaux.

Cela rendait la tâche difficile pour les pays en développement de prendre les devants et de s'approprier leurs processus de développement. L'aide des donateurs est encore désordonnée, imprévisible et non transparente. La Déclaration de Paris établit la base du changement de la façon dont les bailleurs de fonds et les pays en développement travaillent en partenariat. Il s'agit d'un engagement conjoint des donateurs et des pays partenaires à rendre l'aide plus efficace à l'horizon 2010 avec l'objectif ultime

de mettre en place des stratégies appropriées de réduction de la pauvreté au niveau nationale ainsi que des programmes de développement sectoriel impliquant une gamme variée de parties prenantes (Welle et al., 2008). En dehors d'un plus grand engagement vis-à-vis des principes d'appropriation, de concordance et d'harmonisation de l'efficacité de l'aide, deux nouveaux principes ont été introduits à Paris : la gestion axée sur les résultats et la responsabilité partagée (OCDE, 2005). Grâce à l'EA, les donateurs et les pays partenaires se sont engagés à suivre leurs progrès en matière d'amélioration de l'efficacité de l'aide à travers 56 actions spécifiques et 12 indicateurs de progrès.



### Le Code de conduite de 2007 de l'Union Européenne sur la division du Travail<sup>5</sup>

Les donateurs de l'Union Européenne (UE) ont pris des engagements plus spécifiques à mettre en œuvre la Déclaration de Paris et se sont mis d'accord sur de nouvelles directives pour la division du travail, stipulées dans le Code de conduite sur la Division du Travail (DoL). La DoL améliore l'efficacité de l'aide en évitant tout chevauchement d'actions entre les donateurs. Elle aborde le problème de la fragmentation de l'aide et de la congestion des donateurs, et peut être considérée comme une stratégie opérationnelle visant à assurer la complémentarité qui réduit également les coûts de transaction. Elle comprend des orientations sur le nombre maximum de donateurs actifs par secteur et par pays, l'établissement des pays prioritaires et le problème des pays « orphelins » ou négligés. Etant donné que l'UE représente plus de la moitié de l'APD mondiale- ses membres représentent 15 des 22 donateurs bilatéraux dans le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE- la DoL est une étape importante dans le renforcement de l'efficacité de l'aide à travers le monde.

<sup>2</sup> Disponible sur le site <http://www/un.org/monterreyConsensus.pdf>.

<sup>3</sup> Disponible <http://www/oecd.org/development/effectiveness/31451637.pdf>.

<sup>4</sup> Disponible <http://www/oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclarationandaccraagendaforaction.htm>

<sup>5</sup> Disponible sur [http://www/dev-practitioners.eu/fileadmin/Redaktion/Documents/Reference\\_documents/EU\\_Code\\_of\\_Conduct.pdf](http://www/dev-practitioners.eu/fileadmin/Redaktion/Documents/Reference_documents/EU_Code_of_Conduct.pdf)

### L'Agenda d'Accra pour l'action de 2008<sup>6</sup>

Environ 100 pays ont approuvé l'Agenda d'Accra pour l'Action (AAA) lors du troisième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Accra, au Ghana, en 2008. L'AAA repose sur la Déclaration de Paris, et vise à accélérer le changement en fixant des normes pour une approche globale de développement. Il ajoute quatre autres principes au cadre politique de la Déclaration de Paris :

#### La prévisibilité

Les donateurs fourniront des informations sur leur projet d'aide aux pays partenaires trois à cinq ans à l'avance.

#### Les systèmes nationaux

Les systèmes nationaux des pays partenaires, plutôt que les systèmes des donateurs, seront renforcés et utilisés autant que possible dans la fourniture de l'aide.

#### Conditionnalité

Les donateurs ne reposeront plus sur des systèmes normatifs concernant la manière et le moment de dépenser l'argent de l'aide mais passeront à des conditions fondées sur les objectifs et les priorités de développement propres du pays partenaire.

#### Déliement de l'aide

Les donateurs assoupliront les restrictions qui empêchent les pays en développement d'acheter les biens et les services dont ils ont besoin là où ils peuvent obtenir la meilleure qualité au prix le plus bas.

L'Agenda d'Accra est une déclaration politique dans laquelle les donateurs présentent les plans et les objectifs particuliers pour répondre à leurs engagements, tandis que la Déclaration de Paris fixe les orientations générales pour toute la communauté de développement : elle met l'accent avant tout sur l'appropriation au niveau national. À Accra, les pays en développement ont déclaré qu'ils prendraient davantage de leadership de leurs politiques et les formuleraient en travaillant davantage avec leurs parlements et leurs citoyens. La publication de leurs recettes, dépenses, budgets, passations de marchés et audits faisait partie de cet objectif. Les donateurs se sont engagés, pour leur part, à soutenir les systèmes nationaux des pays en développement en faisant des rapports réguliers sur les flux de leur aide, en respectant les priorités des pays et en investissant dans leurs ressources humaines et leurs institutions (OCDE, 2008).

À Accra, l'importante contribution de la société civile au développement a été reconnue et les donateurs ainsi que les gouvernements se sont engagés à créer les conditions permettant de maximiser les contributions des Organisations de la Société Civile (OSC) au développement.

### L'Accord de Partenariat de Busan de 2011<sup>7</sup>.

Le Partenariat de Busan pour une Coopération en matière de Développement Efficace a été signé lors d'une réunion tenue en 2011 à Busan, en Corée. Les délégués avaient accepté d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris. Ils ont également discuté de la question de savoir comment l'agenda de l'efficacité de l'aide complétait le paysage changeant du développement- réorientant la priorité cadre sur l'efficacité de l'aide à l'efficacité du développement et les droits humains.

Cet accord était la première déclaration à mettre en place un cadre de coopération en matière de développement couvrant les Coopérateurs Sud-Sud, les BRICS<sup>8</sup>, les organisations de la société civile et les donateurs privés ainsi que les bailleurs de fonds traditionnels. L'approbation des principes de Busan par le Brésil, la Chine et l'Inde était un résultat essentiel de la réunion. Les quatre principes approuvés sont les suivants :

- L'appropriation des priorités de développement par les pays en développement
- La priorité accordée aux résultats
- Les partenariats de développement inclusifs
- La transparence et la responsabilité partagée

Les cinq principes clés visant à stimuler l'efficacité de l'aide et qui proviennent de ces différentes réunions sont discutés dans la fiche 4. Il est clair que les pays doivent modifier leurs procédures, renforcer les stratégies de développement et améliorer la prise de responsabilité pour assurer un programme d'aide efficace (OCDE, 2010a ; 2010b). Il est évident en outre qu'il n'existe pas encore une compréhension commune de l'efficacité du développement. Les significations varient du faible accent mis sur l'efficacité organisationnelle à une compréhension plus large. Cela peut englober la cohérence des politiques, les outils utilisés pour atteindre les résultats et les résultats d'ensemble du développement (L'Institut Nord-Sud, 2011).

<sup>6</sup> Disponible <http://www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclarationandaccraagendaforaction.htm>.

<sup>7</sup> Disponible <http://www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclarationandaccraagendaforaction.htm>.

<sup>8</sup> BRICS est l'abréviation d'une association des cinq principales économies émergentes : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud





## REFERENCES

Danida, 2006. Harmonisation and alignment in water sector programmes and initiatives. (Good Practice Paper) [pdf] Copenhague : Danida, Ministère des Affaires étrangères. Disponible sur : <<http://www.odi.org.uk/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/3832.pdf>>

OCDE-Organisation pour la Coopération et le Développement économiques, 2002. Statement by Mr Seiichi Kondo, Deputy Secretary-General of the OECD. International Conference on Financing for Development. Monterrey, Mexico, 18 March 2002. [pdf] Paris: OCDE. Disponible sur : <<http://www.un.org/ffd/statements/oecdE.htm>>

OCDE-Organisation pour la Coopération et le Développement économiques, 2005. The Paris declaration on aid effectiveness and the Accra agenda for action. [pdf] Paris : OCDE/CAD. Disponible sur : <<http://www.oecd.org/dataoecd/30/63/43911948.pdf>>

OCDE-Organisation pour la Coopération et le Développement économiques, 2008. The Accra agenda for action. [pdf] Paris : OCDE.

OCDE-Organisation pour la Coopération et le Développement économiques, 2010a. Development Co-operation report 2010. [pdf] Paris : OCDE / CAD. Disponible sur : <<http://www.oecd.org/dac/44449684.pdf>>

OCDE-Organisation pour la Coopération et le Développement économiques, 2010b. Better aid, civil society and aid effectiveness: findings, recommendations and good practice. [pdf] Paris : OCDE / CAD. Disponible sur : <[http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/Civil\\_Society\\_and\\_Aid\\_Effectiveness\\_2\\_.pdf](http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/Civil_Society_and_Aid_Effectiveness_2_.pdf)>

Takamasa, A. et Masanori, K., 2003. Global ODA since the Monterrey Conference. (Trends in Development Assistance Series 2) [pdf] Tokyo : Foundation for Advanced Studies on International Development. Disponible sur : <[http://www.fasid.or.jp/\\_files/e\\_publication\\_trends/2/global.pdf](http://www.fasid.or.jp/_files/e_publication_trends/2/global.pdf)>

L'Institut Nord-Sud, 2011. A new agenda for development assistance? From aid to development effectiveness. (Policy Brief) [pdf] Ottawa, Canada : L'Institut Nord-Sud. Disponible sur : <<http://www.nsi-ins.ca/wp-content/uploads/2012/10/2011-A-New-Agenda-for-Development-Assistance-From-Aid-to-Development-Effectiveness.pdf>>

UN- Nations Unies, 2000. 55/2 United Nations Millennium Declaration. New York : ONU [en ligne] Disponible sur le site web des Nations Unies <<http://www.un.org/millennium/declaration/ares552e.htm>>

UN- Nations Unies, 2002. Monterrey consensus on financing for development. In UN, International Conference on Financing for Development. Monterrey, Mexico 18-22 March 2002. [pdf] New York: Nations Unies. Disponible sur : <<http://www.ipu.org/splz-e/ffd08/monterrey.pdf>>

Verhoeven, J., Uytewaal, E. et de la Harpe, J., 2011. Aid effectiveness in the water and sanitation sector. (Thematic Overview Paper 26) [pdf] La Haye: IRC Centre International de l'Eau et de l'Assainissement. Disponible sur : <<http://www.irc.nl/page/67726>>

Welle, K., Evans, B., Tucker, J., et Owusu, S., 2008. Fluid dynamics? Achieving greater progress on aid effectiveness in the water sector. [pdf] Londres : Overseas Development Institute. Disponible sur : <<http://www.odi.org.uk/resources/download/1587.pdf>>

IRC Centre International de l'Eau et de l'Assainissement et l'équipe des Processus Pays du Partenariat Eau et Assainissement pour Tous (SWA) ont préparé ce dossier d'information afin d'aider les professionnels du secteur de l'AEPH à comprendre ce qu'implique l'efficacité de l'aide (EA). Il vise à aider les professionnels du secteur à appliquer les principes de l'EA et du SWA dans leur travail quotidien, à les intégrer dans les politiques et pratiques de l'AEPH.

Ce dossier d'information sur l'efficacité de l'aide a été préparé par les agents d'IRC Erma Uytewaal, Jeske Verhoeven et Carmen da Silva-Wells, avec des contributions de Jean de la Harpe. Il a été revu par Clare Battle de WaterAid et Ceridwen Johnson du Secrétariat Sanitation and Water for All. Pour plus d'informations sur ce dossier et le travail d'IRC sur l'efficacité de l'aide, contactez Erma Uytewaal à l'adresse [uytewaal@irc.nl](mailto:uytewaal@irc.nl) ou Jeske Verhoeven à l'adresse [verhoeven@irc.nl](mailto:verhoeven@irc.nl).